



PANORAMA HEBDOMADAIRE

25 FÉVRIER 2019



SOMMAIRE

Corbeille

Sans VA

LE BOIS INTERNATIONAL (CHARPENTE MENUISERIE MEUBLE) (23 fevrier 2019)	Les vertus de la pédagogie	6
-----------------------------------------------------------------------------	----------------------------	---

France Bois Forêt

Enjeux de la filière

LE BOIS INTERNATIONAL (CHARPENTE MENUISERIE MEUBLE) (23 fevrier 2019)	L'interprofession nationale.	9
LE BOIS INTERNATIONAL (SCIERIE EXPLOITATION FORESTIERE) (23 fevrier 2019)	4e trimestre 2018 : fin d'année dynamique pour l'emballage industriel	10
www.cmpbois.com (18 février 2019)	La filière bois en ligne pour les Jeux	11
www.architecturebois.fr (18 février 2019)	Paris 2024 : la filière bois veut exceller aux JO	13
www.cahiers-techniques-batiment.fr (18 février 2019)	La filière bois dans la compétition	15
bois.fordaq.com (21 février 2019)	Village olympique : top départ au Mipim	17

France Bois Forêt

Communication

PLANETE BATIMENT (Printemps 2019)	Les événements Be Positive	20
L'EXPLOITANT AGRICOLE DE SAONE ET LOIRE (22 fevrier 2019)	Agenda Professionnel	21

Marché de la filière forêt-bois

BOIS MAG (Janvier 2019)	« La forêt et le bois ont devant eux un futur radieux »	25
BOIS MAG (Janvier 2019)	BREXIT OR NOT BREXIT ? La filière bois dans l'expectative	28

LE BOIS INTERNATIONAL (SCIERIE EXPLOITATION FORESTIERE) (23 fevrier 2019)	Les vertus de la pédagogie	29
LE BOIS INTERNATIONAL (CHARPENTE MENUISERIE MEUBLE) (23 fevrier 2019)	Formation professionnelle/apprentissage : un point sur la réforme	30
LE BOIS INTERNATIONAL (CHARPENTE MENUISERIE MEUBLE) (23 fevrier 2019)	Ligna 2019 : des innovations déclinées en trois thèmes phares	33
LE BOIS INTERNATIONAL (CHARPENTE MENUISERIE MEUBLE) (23 fevrier 2019)	Fibois Bourgogne-Franche-Comté crée Le Printemps du bois	34
BOIS MAG (Janvier 2019)	L'ONF s'associe au CNES : la forêt vue du ciel !	35
FORET DE GASCOGNE (Fevrier 2019)	Du nouveau du côté des forêts communales non soumises	36
LE PARISIEN (19 fevrier 2019)	Il faut sauver les massifs forestiers du Compiégnois	38

Corbeille

Sans VA



Franc-parler

Les vertus de la pédagogie

En déplacement le 11 février en Corrèze, le ministre de la Transition écologique François de Rugy a mis un peu de baume au cœur d'une filière forêt-bois meurtrie par des événements récents. Au sein du parc naturel régional de Millevaches, qui a servi de décor au film militant *Le Temps des forêts*, le ministre a réaffirmé le soutien sans faille du gouvernement à l'amont forestier. En visite sur un chantier école du lycée de Meymac, il a condamné sans ambiguïté l'incendie volontaire, en décembre dernier, d'un atelier de Mecafor, la structure d'exploitation de CFBL.

"La forêt est une ressource qu'il faut davantage exploiter [...] C'est une nécessité absolue de développer l'utilisation du bois de construction ou du bois-énergie. On peut le faire en respectant la gestion durable", a également déclaré François de Rugy. Certes, mais il va bien falloir trouver des solutions pour que cette exploitation se déroule dans un cadre apaisé.

Des efforts sont attendus de part et d'autre. Trop de petits chantiers menés à la va-vite apportent de l'eau au moulin des râleurs ; ils se servent de ces images pour jeter le discrédit sur une profession qui n'a pas attendu les critiques pour moderniser ses pratiques. Les politiques aussi doivent faire attention à ne pas jeter de l'huile sur le feu. On est un peu sidéré en écoutant Anne-Laure Cattelot, députée La République en Marche du Nord, dénoncer sur les réseaux sociaux les coupes rases en forêt domaniale de Mormal (59).

La pédagogie doit prendre le pas sur la dénonciation car celle-ci ouvre la porte aux comportements violents. Et cette pédagogie doit évidemment être menée sur le terrain afin d'expliquer en situation les bienfaits de la forêt et de son exploitation. N'en doutons pas, la prochaine Journée internationale des forêts sera l'occasion d'échanges constructifs entre praticiens et néophytes. Suivons aussi l'exemple de l'interprofession Fibois Bourgogne-Franche-Comté qui organise du 9 mars au 30 avril *"Le Printemps du bois"*, un bourgeonnement de manifestations destinées à mieux faire connaître la forêt et le bois.

LBI



France Bois Forêt



Enjeux de la filière



Lignes express | S'informer

l'interprofession nationale. Le conseil d'administration de France bois forêt a ainsi adopté à l'unanimité en séance plénière le 7 février l'adhésion d'Afcobois.

Les présidents Michel Druilhe (FBF) et Frédéric Carteret (Afcobois) se réjouissent de ce rapprochement qui est l'expression de valeurs partagées et de collaborations anciennes, comme l'Etude bois construction, débutée en 2012, et le partenariat autour de l'Annuaire bois construction. La proximité des deux structures à la même adresse du Cap 120, 120 Avenue Ledru Rollin à Paris 11^e, est une opportunité supplémentaire pour fluidifier et renforcer les liens.

Afcobois, pour rappel, informe, conseille et met en relation les maîtres d'ouvrage publics, privés ou particuliers et les prescripteurs avec des professionnels de la construction bois. *"Les entreprises adhérentes à Afcobois se distinguent par leur engagement collectif dans une réelle démarche de qualité et de progrès pour les logements individuels ou collectifs, bâtiments tertiaires, établissements recevant du public, écoles, lycées, extensions, surélévations etc."*, rappelle le syndicat.

"Nos valeurs prennent racines et se conjuguent dans une démarche de développement durable par l'utilisation croissante de bois écocertifiés et par une gestion citoyenne des chantiers. Avec les techniques de construction, qu'elles soient en bois massif, colombage, ossature bois, poteaux poutres, l'innovation est au service de notre filière. Depuis des siècles grâce aux arbres nos concitoyens considèrent les maisons en bois comme un espace de bien-être. Ensemble nous progresserons plus vite et plus loin et nous contribuerons à une meilleure connaissance de nos forêts et des formidables atouts du matériau bois", déclarent conjointement Michel Druilhe et Frédéric Carteret.

 **S'informer** | Le zoom de la rédaction

Observatoire économique de la filière forêt-bois

4^e trimestre 2018 : fin d'année dynamique pour l'emballage industriel

Dans le cadre de l'Observatoire économique de la filière forêt-bois, France bois forêt a publié début février les résultats de son analyse de conjoncture pour le quatrième trimestre 2018.

Dans un contexte économique général en phase de ralentissement au cours du second semestre 2018, seules les entreprises de l'emballage industriel semblent avoir tiré leur épingle du jeu au cours du 4^e trimestre.

Les derniers chiffres publiés par France bois forêt début février dans le cadre de l'Observatoire économique de la filière forêt-bois montrent que l'activité des entreprises de l'amont forestier a connu des évolutions différentes au cours du 4^e trimestre 2018. Plusieurs secteurs

ont ainsi été impactés par le ralentissement général de la conjoncture économique en France ou les effets du mouvement des gilets jaunes, entamé dès la mi-novembre, en particulier au niveau du commerce.

"L'activité des entrepreneurs de travaux forestiers continue

d'afficher une croissance limitée en fin d'année : + 0,5% à un an d'intervalle. Sur l'ensemble de 2018, le chiffre d'affaires est stable comparé à 2017", commente dans son analyse l'observatoire économique de la filière forêt-bois. "La situation ne s'améliore pas pour les fabricants d'emballages légers qui connaissent une fin d'année difficile : - 3,5% par rapport au quatrième trimestre 2017, après une période estivale déjà en baisse (- 4%). De fait, le rythme annuel d'évolution ressort à - 2% sur l'ensemble de l'année 2018. En revanche, l'activité des fabricants de caisses et d'emballages industriels reste bien orientée et tend même à s'accélérer sur le dernier trimestre : + 2,5% à un an d'intervalle. Sur l'ensemble de l'année 2018, le chiffre d'affaires s'inscrit également en hausse de + 2,5%. Enfin, après un troisième trimestre dynamique, l'activité des fabricants et reconditionneurs ralentit sur les mois d'octobre, novembre et décembre mais reste toutefois légèrement

positive : + 0,5% comparés aux mêmes mois un an plus tôt. Sur l'ensemble de l'année 2018, la progression du chiffre d'affaires se ralentit mais reste dynamique : + 2,5%."

Pour l'ensemble des entreprises sondées en janvier dernier dans le cadre de cette enquête réalisée par l'institut I+C pour le compte de France bois forêt, les prix d'achat ont continué quant à eux de suivre une tendance haussière sur la période observée, tout comme les prix de vente, mais toujours de manière plus limitée qu'au trimestre précédent. Sur les premiers mois de l'année 2019, l'Observatoire économique de la filière forêt-bois précise que l'activité devrait rester relativement stable pour les entrepreneurs de travaux forestiers et pour les fabricants d'emballages légers mais qu'à l'inverse, le chiffre d'affaires devrait plutôt se contracter pour les fabricants d'emballages industriels et les fabricants et reconditionneurs de palettes.

Le chiffre

+2,5%

Après s'être ralenti pendant l'été, le niveau d'activité des professionnels de la fabrication de caisses et d'emballages industriels a repris des couleurs sur les trois derniers mois de 2018. Sur l'ensemble de l'année, l'Observatoire économique de la filière forêt-bois estime que le chiffre d'affaires du secteur a progressé de 2,5%. L'analyse de FBF précise qu'à l'inverse du trimestre précédent, "l'augmentation du chiffre d'affaires résulte exclusivement des bonnes performances réalisées dans l'Hexagone (+ 3,5%) alors que l'activité à l'export recule à un an d'intervalle (- 2%)".

La filière bois en ligne pour les Jeux

Après les jeux de Tokyo, les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris visent l'excellence environnementale en 2024, avec des Jeux bas carbone. Le dossier de candidature s'est engagé à réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre des Jeux par rapport à Londres en 2012, dont 30 % de réduction pour les constructions et, dans ce domaine, le bois dispose d'atouts structurels, écologiques et sociétaux indéniables.



The screenshot shows the website for France Bois 2024. At the top, there is a navigation bar with the contact email 'contact@francebois2024.com', social media icons for LinkedIn and Twitter, and a 'Nous suivre' button. Below this is a main header with the 'FRANCE BOIS 2024' logo and a menu with 'PRÉSENTATION', 'ACTUALITÉS', 'DOCUMENTATIONS', and 'ESPACE PRESSE'. The main content area features a large banner for a 'Meet-up promoteurs et constructeurs filière bois le 18 mars au Pavillon de l'Arsenal à Paris' with a 'JE M'INSCRIS' button. To the right of the banner is a photograph of a modern wooden building. Below the banner is an 'Actualités' section with three cards: 'Colloque BOIS ET SPORT' (27 février 2019), 'Meet-up promoteurs et constructeurs' (18 mars), and a 'Tweets' section.

Site internet [France Bois 2024](#)

crédit photo : [France Bois 2024](#)

France Bois 2024, un projet pour accompagner les solutions bois à l'occasion des Jeux olympiques.

Pour répondre à ce challenge, tous les acteurs de la filière bois construction et aménagement se mobilisent autour du projet [France Bois 2024](#), créé pour accompagner cette ambition et favoriser l'utilisation des solutions de construction et d'aménagement en bois, notamment français, dans les réalisations des JOP. [France Bois 2024](#) est porté par ADIVBois (Association pour le Développement des Immeubles à Vivre [Bois](#)) et financé par



www.cmpbois.com

Pays : France

Dynamisme : 7



[Visualiser l'article](#)

France Bois Forêt (Interprofession nationale de la filière forêt-bois) et le Codifab (Comité professionnel des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois).

Pour accompagner ce mouvement, le projet France Bois 2024 propose, pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises générales candidates, des informations, des préconisations techniques pour construire et aménager en bois, des outils d'accompagnement et de formation, des rencontres entre les maîtres d'ouvrage les concepteurs, les entreprises de construction et toutes les entreprises et acteurs de la filière, de l'amont à l'aval.

314 000 m² de bâtiments neufs à construire pour le Village olympique et paralympique.

314 000 m² de bâtiments neufs à construire pour le Village olympique et paralympique La Solideo lance officiellement les consultations promoteurs pour le Village olympique dans le cadre du Mipim à Cannes le 12 mars. Les promoteurs candidats devront constituer sans attendre des équipes de conception-réalisation-fourniture afin de proposer des projets à la hauteur des ambitions et des contraintes du calendrier des JOP. À cheval sur les communes de l'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Saint-Ouen, 314 000 m² de bâtiments neufs sont à construire pour accueillir les athlètes, qui à l'issue des jeux seront transformés en logements et bureaux.

Un grand meet-up parisien pour constituer les équipes de conception-réalisation-fourniture.

Afin de faciliter la constitution des équipes de conception-réalisation, sous l'angle de la construction et de l'aménagement en bois, France Bois 2024 organise un grand meet-up parisien le 18 mars 2019 à 16h30 au Pavillon de l'Arsenal. Cet événement, réservé aux promoteurs candidats, entreprises générales, entreprises et industriels de la filière bois (construction, aménagement et ameublement), scieurs, constructeurs, fournisseurs et agenceurs, leur permettra de se rencontrer et d'échanger pour élaborer des propositions constructives.
(18/02/2019)

www.francebois2024.com



Paris 2024 : la filière bois veut exceller aux JO

Portée par l'ambition de la ville de Paris de créer des Jeux Olympiques et Paralympiques bas carbone, la filière bois lance le [projet France Bois 2024](#) pour structurer la filière. Les infrastructures créées pour les JO de Paris devront être 30 % moins impactantes en termes d'émissions de gaz à effet de serre que celles des JO de Londres.

314 000 m² de bâtiments neufs, à cheval sur les communes de l'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Saint-Ouen, sortiront de terre d'ici 2024 pour le Village olympique et paralympique des JO de Paris.

Si les consultations promoteurs ne seront lancées qu'à partir du 12 mars au Mipim à Cannes, par la Solideo, société chargée de la livraison des équipements, la filière bois s'organise dès à présent pour y répondre.

« Les jeux de Paris en 2024 constituent une formidable opportunité pour tous les acteurs de la filière de créer une vitrine internationale pour valoriser un matériau renouvelable, ses capacités techniques et les compétences de ses entreprises » , explique ADIVBois.

L'Association pour le développement des Immeubles à Vivre Bois vient de lancer le projet [France Bois 2024](#), pour « *faciliter la plus large participation des entreprises de la filière, de l'amont à l'aval* ».

Financé par [France Bois Forêt](#) (Interprofession nationale de la filière forêt-bois) et le Codifab (Comité professionnel des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois), il rassemble l'ensemble des organisations professionnelles du secteur.

Projet issu du Contrat Stratégique de la Filière Bois, signé le 16 novembre 2018, [France Bois 2024](#) est présidé par Georges-Henri Florentin. Il propose, pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises générales candidates, des informations, des préconisations techniques pour construire et aménager en bois, des outils d'accompagnement et de formation, des rencontres entre les maîtres d'ouvrage, les concepteurs, les entreprises de construction et toutes les entreprises et acteurs de la filière, de l'amont à l'aval.

« Avec ses atouts écologiques et sociétaux indéniables, le bois construction et aménagement est la bonne réponse pour relever ce défi et témoigner d'une volonté de bâtir et d'habiter autrement. Valorisation d'une ressource renouvelable et bio-sourcée, dimension sociale et organique du matériau, réversibilité, polyvalence d'usages, personnalisation..., les solutions bois sont aussi porteuses des valeurs citoyennes et solidaires qui seront au coeur des compétitions. Incontournables pour atteindre les objectifs "carbone" des jeux alignés sur l'accord de Paris, elles permettront aussi d'introduire chaleur, nature et humanité dans les sites du Village olympique et paralympique » , souligne ADIVBois.

Pour pouvoir proposer des projets, la filière doit constituer des équipes de conception-réalisation-fourniture. Un meet-up sera organisé dans ce but le 18 mars prochain, au Pavillon de l'Arsenal à Paris.

Cet événement, réservé aux promoteurs candidats, entreprises générales, entreprises et industriels de la filière bois (construction, aménagement et ameublement), scieurs, constructeurs, fournisseurs et agenceurs, leur permettra de se rencontrer et d'échanger pour élaborer des propositions constructives.

Le challenge est important : la ville de Paris s'est engagée à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre, par rapport au JO de Londres en 2012. La construction d'infrastructures bas carbone doit contribuer

www.architecturebois.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

à hauteur de 30 % à cet objectif. Les infrastructures doivent aussi être transformables, car elles serviront de logements et de bureaux à l'issue des Jeux.

www.cahiers-techniques-batiment.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

La filière bois dans la compétition



La filière bois construction et aménagement souhaite s'imposer pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Elle lance [France Bois 2024](#) pour accompagner les équipes de construction candidates.

La ville de Paris souhaite montrer l'exemple en faisant des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) des Jeux bas carbone. Le dossier de candidature souhaite en effet réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre des jeux par rapport à Londres en 2012, dont 30 % de réduction pour les constructions. Pour la filière bois, c'est une aubaine. Elle vient de lancer le projet de filière [France Bois 2024*](#). L'objectif est de favoriser les solutions de construction et d'aménagement en bois, notamment français, dans les réalisations des JOP et d'accompagner les maîtres d'ouvrage et les entreprises générales candidates, en fournissant des préconisations techniques, des outils d'accompagnement et de formation ou des rencontres comme le 18#mars à 16 h 30 au Pavillon de l'Arsenal.

Le top départ est bientôt lancé : la Solideo lance officiellement les consultations promoteurs pour le Village olympique dans le cadre du Mipim à Cannes le 12#mars. Les promoteurs candidats devront constituer des équipes de conception-réalisation-fourniture afin de proposer des projets à la hauteur des ambitions et des contraintes du calendrier des JOP. À cheval sur les communes de l'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Saint-Ouen,

www.cahiers-techniques-batiment.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

314 000#m 2 de bâtiments neufs sont à construire pour accueillir les athlètes, qui à l'issue des jeux seront transformés en logements et bureaux.

*France Bois 24# est présidée par Georges-Henri Florentin, portée par ADIVBois (Association pour le Développement des Immeubles à Vivre Bois) et financée par France Bois Forêt (Interprofession nationale de la filière forêt-bois) et le Codifab (Comité professionnel des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois).



bois.fordaq.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Village olympique : top départ au Mipim

Les promoteurs candidats devront constituer des équipes de conception-réalisation-fourniture pour un marché total de 314 000#m2 de bâtiments neufs transformés dans un second temps en logements et bureaux.

Une réunion au pavillon de l'Arsenal à Paris le 18 mars à 16h30 clarifiera sans doute la part réservée au bois et bio-sourcés dans la programmation.

Le dossier de candidature souhaite en effet réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre des jeux par rapport à Londres en 2012, dont 30 % de réduction pour les constructions.

France Bois 24#, présidée par Georges-Henri Florentin, portée par ADIVBois (Association pour le Développement des Immeubles à Vivre Bois), financée par France Bois Forêt et le Codifab pour un montant non précisé, a vocation de favoriser les solutions de construction et d'aménagement en bois, notamment français, comme le précise les CTB.



France Bois Forêt

Communication



LES ÉVÉNEMENTS BePOSITIVE

L'édition 2019 du salon de la transition énergétique et numérique des bâtiments et des territoires va accueillir plus de 630 exposants et marques pour 30 000 visiteurs professionnels attendus. Bati-Journal TV y est présent : deux plateaux donneront la parole aux intervenants qui comptent dans la filière bâtiment. Organisés par Éditions des Halles avec le soutien de France Bois Forêt,

en partenariat avec *planète bâtiment*, ces temps d'échanges filmés, réalisés par Plan Rapproché, dresseront un panorama de l'actualité et des évolutions du secteur. Deux plateaux TV, deux lieux de rendez-vous : l'un sur l'espace « ENR et Territoires » animé par Thomas Blossville, journaliste, l'autre, sur l'espace « Bâtiment performant », animé par Stéphane Miget, rédacteur en chef de *planète bâtiment*. Parallèlement, des retours d'expériences, conférences, colloques, ateliers et démonstrations permettront aux visiteurs de trouver des réponses concrètes à leurs projets. Pour leur part et comme chaque année, les Trophées de l'Innovation récompenseront les meilleurs services et produits dans les catégories bâtiment performant, bois-énergie, génie climatique et énergies renouvelables et territoire.

Du 13 au 15 février à Eurexpo, Lyon
bepositive-events.com/fr



Agenda Professionnel



MANIFESTATIONS

Printemps du bois

L'interprofession de la filière forêt-bois (Fibois) organise pour la première fois le Printemps du bois qui se déroulera **du 8 mars au 30 avril** sur l'ensemble du territoire de Bourgogne Franche-Comté. Cette initiative, à destination du grand public, a pour but de faire connaître et de mettre en lumière la filière à travers des visites, des animations, des conférences, des ateliers, des expositions... Renseignements sur le site : fibois-bfc.fr, par mail : info@fibois-bfc.fr ou au 03.80.40.34.33.

FOIRES-CONCOURS

Changement de jour pour le concours de Paris

Nouveauté au prochain salon de l'agriculture à **Paris**, le concours charolais organisé par le Herd Book aura lieu **ce dimanche 24 février** de 14 h 30 à 17 h 30, lendemain de l'ouverture du salon. La race charolaise a en effet échangé son jour avec la montbéliarde qui, elle, tiendra désormais son

concours général le **dimanche 3 mars** matin.

Concours de bovins de boucherie d'Autun

Le concours de bovins de boucherie de race charolaise **d'Autun** organisé par la société d'agriculture de l'arrondissement aura lieu **les 1^{er} et 2 avril** à L'Eduen. Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 23 février**, et se font impérativement sur le site : www.charolais71.fr. Pour plus de renseignements : c.jacopin@or-ange.fr ou tél. 06.81.36.11.36.

Concours de bétail gras de Pâques

Le 70^e concours de bétail gras de Pâques se déroulera à **Romenay le samedi 6 avril**. Différentes catégories : bœuf plus de 30 mois, génisses et culardes de 30 à 42 mois et plus de 42 mois, vaches nées après le 01/11/2011, 1.500 euros de prix. Inscriptions 30 euros par animal, à adresser comité de foire : Noël Favre, 776 route des Frettières 71470 Romenay. Plus de renseignements au 06.26.33.21.04 ou par mail :

sylviane.favre@sfr.fr

FORMATIONS

Demat Vin

Les prochaines formations Demat Vin auront lieu **les mardis 12 mars et 9 avril** au CFPPA de **Mâcon-Davayé** pour le secteur mâconnais. Inscriptions et renseignements à l'Union viticole 71 au 03.85.29.56.45 ou union.viticole@fdsea71.fr

Répertoire départ installation

La chambre d'agriculture organise **les lundi 11 et vendredi 15 mars** une formation sur la transmission en viticulture à **Davayé**. Une transmission bien préparée est une transmission réussie pour tous. L'objectif de la formation est d'anticiper la transmission de l'exploitation en élaborant une stratégie qui envisage les leviers : sociaux, fiscaux, familiaux et juridiques. Contact : Manon Jasserand 03.85.29.57.33 ou par mail mjasserand@sl.chambagri.fr



MANIFESTATIONS

Carnaval de Chalon-sur-Saône

Le Carnaval de **Chalon-sur-Saône** a lieu **du 22 février au 3 mars**. Le coup d'envoi est donné par l'arrivée du char du Roi Carnaval, suivi par celui du Roi des Goniots et de grands chars décorés. Renseignements sur carnavaldechalon.com ou au 03.85.43.08.39.

Ciné tout petits

La projection de sept courts métrages à destination des tout petits aura lieu **ce dimanche 24 février** à 17 h à la Maison du terroir, 3 rue Lapins à **Genouilly**. Renseignements au 03.85.49.23.05 ou sur le site www.maisonterroir.com

Les petits Gutenberg

Découvrez les origines de l'imprimerie avant de vous initier à la composition typographique **le lundi 25 février** au Musée de l'imprimerie, 29 rue des Dodanes à **Louhans**. Réservation au 03.85.76.27.16 ou www.ecomusee-bresse71.fr

Atelier nichoirs à hirondelles

Un atelier de "construction de nichoirs à hirondelles" aura lieu **le jeudi 28 février** de 14 h 30 à 16 h 30 à la maison des initiatives à **Moux-en-Morvan** (58).

Plus de renseignements sur le site : www.parcumorvan.org ou au 03.86.78.79.57.

150^e anniversaire de la mort de Lamartine

Dans le cadre des manifestations commémorant le 150^e anniversaire de la mort de Lamartine, le cercle généalogique de Saône-et-Loire expose **du 28 février au 29 juin** la généalogie ascendante paternelle et maternelle du poète à **Mâcon** à la mairie, au musée de Ursulines et à la Médiathèque.

Marché des producteurs de pays

Le prochain marché des producteurs de pays aura lieu **le vendredi 1^{er} mars** à **Essertenne** à la salle des fêtes.

Stage d'entretien des vergers

Le Parc naturel régional du Morvan propose de participer à un stage de taille des arbres fruitiers, **le samedi 2 mars**, de 10 h à 17 h à la Maison du Parc à **Saint-Brisson** (58). Renseignements au 03.86.78.79.57.

Centre Eden

L'espace muséographique du centre Eden à **Cuisery** sera ouvert **jusqu'au 8 mars** avec diverses activités : séances de planétarium, sortie "Chouette", nichoirs et Compagnie, atelier maison. Renseignements sur le site : www.centre-eden71.fr



Festival "Les scènes Pop"

Cette année le festival "Les scènes Pop" se déroulera **du 2 au 10 mars** à la MJC de L'Héritan à **Mâcon** et propose huit spectacles de magie-jonglage, chanson, théâtre, hip-hop, comédie musicale. Renseignements sur le site : www.mjc-heritanmacon.org ou au 03.85.21.91.70.

Compagnons du devoir

Les Compagnons du devoir donnent rendez-vous **les 8 et 9 mars**, de 9 h 30 à 17 h 30, aux jeunes qui souhaitent trouver leur voie grâce à une formation originale et un métier concret. 44 maisons ouvriront leurs portes dans toute la France. Renseignements : www.compagnons-du-devoir.com

Conférence

La conférence "Vers la sobriété heureuse" avec Pierre Rabhi aura lieu **le mercredi 13 mars** à 19 h 30, salle de la Verchère à **Charnay-lès-Mâcon**. Elle est organisée par l'association ACS au carrefour des arts et des sciences. Plus de renseignements par mail : acs.conferences.cluny@orange.fr



Marché de la filière forêt-bois



filière

« La forêt et le bois ont devant eux un futur radieux »

Surexploitation, coupes à blanc, baisse chronique du prix des bois, mobilisation des agents... Depuis plusieurs mois, l'ONF doit se battre sur plusieurs fronts pour assurer son avenir et celui de la forêt publique française. L'occasion de faire le point avec Albert Mailet, directeur forêt et risques naturels, autour du présent et du futur de l'Office et de ses politiques de gestion forestière. Interview.



Albert Mailet, directeur forêt et risques naturels à l'ONF.

Qu'en est-il des coupes à blanc réalisées sur certaines parcelles ? Est-il vrai que vous prélevez certains arbres pas encore arrivés à maturité ?

Une coupe à blanc désigne l'action d'enlever en une seule fois tous les arbres parvenus à maturité d'une certaine parcelle forestière avant d'y faire une plantation. Mais il faut savoir que l'ONF plante très peu d'arbres car nous utilisons une autre technique : la régénération naturelle. Elle consiste à prélever progressivement les arbres adultes les plus hauts et les plus matures, pour que la fructification naturelle puisse prendre le relais et favoriser les jeunes arbres qui remplaceront les arbres adultes enlevés. En donnant de la lumière aux jeunes arbres, ces coupes participent au renouvellement et à la régénération de la forêt.

Le 2 novembre dernier, le *Journal de 13 heures* de France 2 consacrait un reportage sur l'ONF, l'accusant de surexploiter certaines forêts domaniales et d'y pratiquer des coupes à blanc. Doit-on s'inquiéter pour l'avenir de nos forêts publiques ?

Albert Mailet : Non, absolument pas, puisque les forêts publiques sont dotées d'un plan de gestion établi sur quinze ans qui définit les coupes que l'on va réaliser. Lors de la conception de ce plan, des analyses sont effectuées sur la disponibilité des essences en forêt et des contrôles assurent que ces disponibilités n'excèdent pas l'accroissement forestier. On ne prélève donc pas plus que l'accroissement naturel et il n'y a aucun risque de surexploitation.

La baisse chronique du prix des bois depuis de nombreuses années ne vous incite-t-elle pas à prélever de plus en plus d'arbres dans les forêts domaniales et communales et, par ricochet, de menacer leur équilibre ?

Les quantités de bois mises sur le marché ne sont pas liées au prix du bois mais dépendent des volumes prévus par le plan de gestion. Concernant les prix, il faut distinguer les tendances longues et les variations plus erratiques. Sur le court terme, on peut observer de petites variations et, si le marché est déprimé et qu'il y a moins d'acheteurs, on sortira logiquement moins de bois que prévu. Sur le long terme, le prix du bois a effectivement beaucoup baissé de manière générale, avec toutefois quelques exceptions.



Pouvez-vous nous citer quelques exemples ?

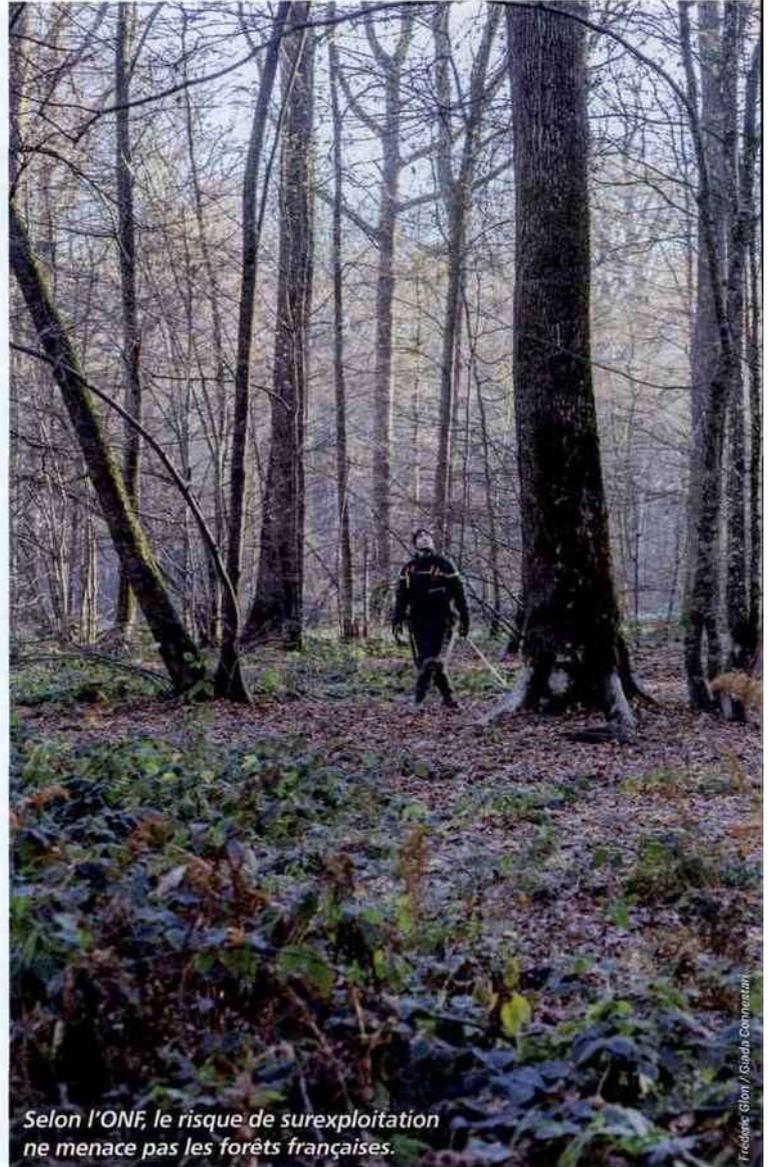
C'est notamment le cas du bois énergie, dont la courbe de prix et le niveau d'écoulement sur le marché sont directement corrélés aux cours du pétrole et du gaz. Parmi les autres exceptions, on peut citer le chêne à grain fin utilisé pour la tonnellerie. C'est un produit dont les niveaux de prix se tiennent bien et pour lequel il existe une forte demande. L'offre mise sur le marché est toutefois limitée par ce que peut produire la forêt.

Cette chute des cours impacte directement votre résultat. Comment faites-vous aujourd'hui pour combler ce manque à gagner ?

La baisse des prix sur le long terme a forcément un impact sur la structure du budget. À la création de l'ONF, les ventes de bois représentaient 75 % de notre chiffre d'affaires, contre seulement 30 % aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle l'ONF a diversifié ses ressources au fil des ans en réalisant des travaux et des prestations pour le compte des communes forestières, des travaux de maîtrise de la végétation le long des grands linéaires d'infrastructures (TGV, lignes à haute tension...), ou des missions d'intérêt général pour le compte de l'État dans le domaine de la prévention des incendies ou de la lutte contre l'érosion en zones de montagne ou littorale... Cette politique de diversification des ressources, couplée à une démarche de maîtrise de nos charges, permet d'amortir la tendance de long terme sur le prix des bois.

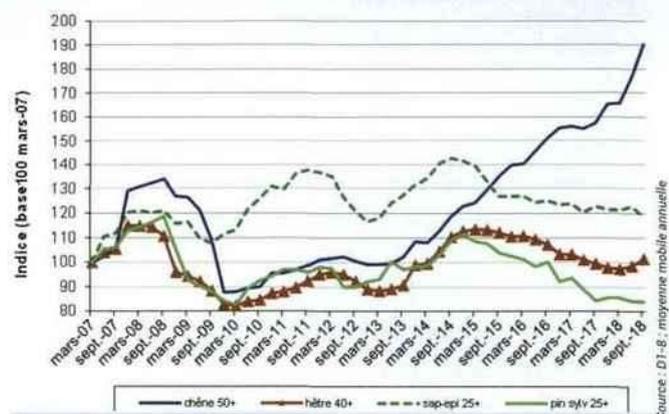
Depuis la rentrée de septembre, les agents de l'Office sont mobilisés pour protester contre la baisse des subventions publiques et le risque de surexploitation des forêts qui compromettrait leur régénération naturelle. Que leur répondez-vous ?

Il n'y a pas de surexploitation. Les chiffres avancés dans les différents inventaires forestiers menés par l'IGN, qui est un organisme indépendant, le montrent. La surface forestière métropolitaine a été multipliée par deux depuis la Révolution française et occupe aujourd'hui 31 % du territoire. Quant au stock de bois, il ne cesse de s'accroître, avec une progression de 60 % en quarante ans. L'avenir de la forêt française n'est donc pas menacé ! Le développement de l'usage du bois dans la société est une bonne nouvelle et il n'est en rien synonyme de surexploi-



Selon l'ONF, le risque de surexploitation ne menace pas les forêts françaises.

Frederic Glon / Guada Communauté



Source : D1-8 : moyenne mobile annuelle

Indice de prix unitaire moyen des bois vendus sur pied par l'ONF.



La forêt est aujourd'hui au cœur de la transition écologique et des politiques gouvernementales.

Frédéric Gibon / Ganda Connectair

tation. Sachez par ailleurs que les clients de l'ONF sont à 95 % des PME dont l'activité participe à l'économie locale et au maintien de l'emploi en zone rurale.

Comment envisagez-vous l'avenir de la forêt publique en France ?

Avec beaucoup d'optimisme ! Aujourd'hui, la forêt est au cœur de la transition écologique et énergétique de notre pays, et de la lutte contre le changement climatique. Le

bois est un matériau d'avenir incontournable. Au-delà du fait d'être écologique et renouvelable, il présente des caractéristiques mécaniques, thermiques et phoniques extrêmement intéressantes, fortement investies par la R&D ces dernières années. Le bois a donc un grand avenir, tout comme la forêt, dès lors que nous continuons à la gérer de manière durable.

Le changement climatique est en effet au cœur des politiques gouvernementales. Est-il aussi une priorité pour l'ONF et comment anticipez-vous ce changement à l'échelle de vos forêts ?

Il est important de rappeler que la régénération naturelle n'est pas antinomique avec l'adaptation au changement climatique. En France, on travaille avec une base génétique très diversifiée et les peuplements en place disposent d'une forte capacité d'adaptation. Cependant, il est vrai que le changement climatique est de plus en plus rapide et nous menons actuellement plusieurs actions en complément de la politique de régénération naturelle pratiquée par l'Office.

Pouvez-vous nous en dire plus sur certaines de ces actions ?

Nous menons par exemple une politique prudente de substitution des essences. Il faut savoir que le hêtre est, de manière générale, moins résistant que le chêne sessile. Là où l'on peut mettre les deux essences, on plantera davantage de chêne sessile pour que la forêt

perdure. Autre exemple concret : on a pris des hêtres méridionaux que l'on a installés en forêt de Verdun. Il s'agit de migration assistée par l'homme pour, une fois de plus, assurer l'avenir de la forêt. Enfin, nous travaillons sur des îlots d'avenir où nous implantons plusieurs essences pour voir lesquelles sont les plus résistantes et pour favoriser la diversité des essais... De quoi assurer l'avenir de la forêt ! ■

Propos recueillis par Adèle Cazier



BREXIT OR NOT BREXIT ?

La filière bois dans l'expectative

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni décidait de quitter l'Union européenne par référendum. Après plus de deux ans de tractations pour parvenir à l'élaboration d'un accord de sortie, le Parlement britannique vient tout juste de rejeter le compromis présenté mi-janvier par Theresa May, plongeant ainsi le pays et le reste de l'Europe dans l'impasse, à quelques semaines seulement de la sortie officielle du royaume, prévue pour le 29 mars! Alors, le Brexit aura-t-il effectivement lieu? Nous orientons-nous vers un nouveau référendum? Ou vers un « no deal » qui compliquerait encore un peu plus l'avenir du Vieux Continent?

Avant même une probable sortie du Royaume-Uni de l'Europe des 28, le Brexit est d'ores et déjà la source de nombreuses inquiétudes à tous les échelons de l'économie européenne, dont celui de la filière forêt-bois. Malgré la montée en puissance des exportations vers la Chine et l'Asie en général, le Royaume-Uni reste en effet un partenaire commercial important pour l'Hexagone, notamment pour l'amont de la filière. Pour les résineux tout d'abord, avec 7 534 m³ de sciages exportés en 2017 et des prévisions à la hausse pour 2018. Mais aussi et surtout pour les feuillus, et notamment pour le chêne, très prisé du marché britannique pour les secteurs de la menuiserie, de l'ameublement ou de la construction. La Grande-Bretagne est même notre premier marché pour l'export de sciages de chêne avec près de 46 000 m³ exportés en 2017... Loin devant la Chine (26 000 m³) ou l'Allemagne (22 000 m³)!

Scieurs, évidemment, mais aussi papetiers, fabricants de produits pour la construction ou pour l'agencement... Toute notre filière est aujourd'hui concernée par le départ annoncé de l'un de nos principaux partenaires commerciaux et par ses conséquences à court et plus long terme.

Conséquences d'abord au niveau de la normalisation, avec une possible fin des normes européennes harmonisées en vigueur dont bénéficiaient les produits destinés à être exportés outre-Manche. Produits qui pourraient d'ailleurs bientôt faire l'objet d'une certification nationale. Conséquences également au niveau de l'achat et de la vente de bois et de produits dérivés couverts par les règlements Flegt et RBUE, avec un possible surcoût administratif et financier si aucun accord n'est trouvé. Conséquences encore pour les entreprises françaises dont le Royaume-Uni représente le premier marché à l'export, et qui sont aujourd'hui dans l'expectative d'un rétablissement des formalités douanières et des contrôles sanitaires, et de la fin de la libre circulation de leurs marchandises. Conséquences enfin pour les professionnels Français implantés au Royaume-Uni, qui seront sans doute soumis au même régime avec le retour de certaines barrières réglementaires à l'export... Bon ou mauvais, le verdict tombera à coup sûr d'ici quelques semaines, avec des adaptations à prévoir des deux côtés de la Manche!

Adèle Cazier
Rédactrice en chef



Franc-parler

Les vertus de la pédagogie

En déplacement le 11 février en Corrèze, le ministre de la Transition écologique François de Rugy a mis un peu de baume au cœur d'une filière forêt-bois meurtrie par des événements récents. Au sein du parc naturel régional de Millevaches, qui a servi de décor au film militant *Le Temps des forêts*, le ministre a réaffirmé le soutien sans faille du gouvernement à l'amont forestier. En visite sur un chantier école du lycée de Meymac, il a condamné sans ambiguïté l'incendie volontaire, en décembre dernier, d'un atelier de Mecafor, la structure d'exploitation de CFBL.

"La forêt est une ressource qu'il faut davantage exploiter [...] C'est une nécessité absolue de développer l'utilisation du bois de construction ou du bois-énergie. On peut le faire en respectant la gestion durable", a également déclaré François de Rugy. Certes, mais il va bien falloir trouver des solutions pour que cette exploitation se déroule dans un cadre apaisé.

Des efforts sont attendus de part et d'autre. Trop de petits chantiers menés à la va-vite apportent de l'eau au moulin des râleurs ; ils se servent de ces images pour jeter le discrédit sur une profession qui n'a pas attendu les critiques pour moderniser ses pratiques. Les politiques aussi doivent faire attention à ne pas jeter de l'huile sur le feu. On est un peu sidéré en écoutant Anne-Laure Cattelot, députée La République en Marche du Nord, dénoncer sur les réseaux sociaux les coupes rases en forêt domaniale de Mormal (59).

La pédagogie doit prendre le pas sur la dénonciation car celle-ci ouvre la porte aux comportements violents. Et cette pédagogie doit évidemment être menée sur le terrain afin d'expliquer en situation les bienfaits de la forêt et de son exploitation. N'en doutons pas, la prochaine Journée internationale des forêts sera l'occasion d'échanges constructifs entre praticiens et néophytes. Suivons aussi l'exemple de l'interprofession Fibois Bourgogne-Franche-Comté qui organise du 9 mars au 30 avril *"Le Printemps du bois"*, un bourgeonnement de manifestations destinées à mieux faire connaître la forêt et le bois.

LBI



Emploi

Formation professionnelle/apprentissage : un point sur la réforme

Lors de son assemblée générale annuelle organisée mi-décembre à Paris, la Fédération nationale du bois (FNB) avait choisi d'organiser une table ronde autour des problématiques de recrutement que peuvent rencontrer les entreprises de la filière forêt-bois. Dans ce cadre, Christian Salvignol, président du réseau national des centres de formation forestière, a présenté un tour d'horizon des principaux changements issus des réformes en cours de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Le Parlement a adopté l'été dernier le projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" (1) qui définit entre autres les éléments de réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage en France. Dans une filière où nombre d'entreprises doivent faire face à des difficultés de recrutement devenues quasi structurelles, les enjeux de cette nouvelle donne sont d'importance. S'il est sans doute trop tôt pour savoir quelles seront les conséquences pour le marché de l'emploi dans la filière forêt-bois, le président du réseau national des centres de formation forestière, Christian Salvignol, n'a pas hésité à qualifier de "big bang" les changements à venir dans ce domaine, lors de son inter-

Lors de l'AG annuelle de la FNB, Christian Salvignol a présenté un tour d'horizon des changements induits par la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans le cadre d'une table ronde animée par Michel Astier, responsable des affaires sociales pour l'organisation professionnelle. Cette table ronde avait pour thème "Mobilisation des bois et compétences nécessaires". Elle fut également ponctuée d'interventions de Denis D'Herbomez, président de la Commission exploitation forestière de la FNB, et de Jean-Louis Marsande, président du Syndicat des exploitants forestiers scieurs Alpes Méditerranée (Sefsam).



vention prononcée mi-décembre au cours de l'assemblée générale annuel de la FNB. "Deux réformes viennent d'être votées : celle de la formation professionnelle et celle de l'apprentissage. [...] Ce sont des vrais révolutions", a ainsi indiqué Christian Salvignol avant d'ajouter que la mise en œuvre du Compte personnel de formation (CPF), jusqu'ici assez difficile pour la formation professionnelle, serait désormais plus simple. "J'ai mon smartphone, j'ai la liste des formations, je sais que je peux dépenser 500 euros par an, je peux acheter moi-même ma formation, sans l'aide d'un intermédiaire", a-t-il expliqué de manière pragmatique. "Nous avons donc intérêt à nous positionner pour offrir des formations qui soient pertinentes."

Apprentissage : des aides jusqu'à niveau 4

Côté apprentissage, l'objectif de la réforme est de libéraliser les acteurs et l'offre de formation, a souligné le président du réseau national des centres de formation forestière. "Première chose, il va y avoir des aides pour les apprentis et pour les entreprises. Il y en a toujours eu, mais les aides seront pour des formations jusqu'à niveau 4. Il n'y aura donc plus d'aides pour les entreprises pour les formations de niveau supérieur." Autre changement, ces aides seront versées désormais directement par l'État. Les centres de formation ne seront plus financés par les régions. "Les centres ne recevant plus une dotation de fonction-



nement, ils recevront une aide financière par contrat. Un contrat, une aide, deux contrats, deux aides, etc.", a expliqué Christian Salvignol.

L'esprit général de ces réformes est de permettre une simplification des dispositifs utilisés jusqu'ici. Ainsi, parmi les principaux changements induits par ces nouvelles mesures, on peut citer le report de l'âge limite de l'apprentissage à 29 ans ; la durée minimale des contrats réduite à six mois ou encore la possibilité pour les candidats d'intégrer un parcours de formation à tout moment dans l'année. Sur la plan pratique, la visite médicale sera dorénavant faite par un médecin généraliste et il n'y aura plus de médecin du travail pour rentrer en apprentissage.

Le président du réseau national des centres de formation forestière a ajouté que des dérogations seraient plus faciles à obtenir sur la durée du travail en ce qui concerne la formation des mineurs et que les conditions de compétence des maîtres d'apprentissage seraient désormais déterminées par les branches. Autre point, cette réforme de l'apprentissage vise aussi à faciliter la mobilité internationale.

"Pour pouvoir nous adapter à ces nouvelles mesures, il faudra que l'entreprise soit encore plus apprenante et que les liens soient encore plus forts entre les branches et les centres de formation", a souligné Christian Salvignol.

"Il y aura certainement une partie de la formation qui se passera dans l'entreprise, avec un formateur du centre. Aujourd'hui, lorsque l'apprenti quitte le centre et va dans l'entreprise, le chef d'entreprise doit se débrouiller seul. Demain, il sera certainement accompagné par un formateur qui poursuivra la formation dans l'entreprise. Le rythme d'alternance pourra quant à lui être modifié plus facilement. En zone de montagne par exemple, où il neige l'hiver, il est plus intéressant d'avoir les apprentis à cette période dans les centres de formation

et de les libérer aux autres moments de l'année pour qu'ils puissent être formés. Les centres de formation auront donc un rôle étendu. Quand ils iront dans l'entreprise, ils pourront faire du conseil, notamment en matière de sécurité, pour accompagner les entreprises".

Rendre les métiers plus attractifs

Si l'ambition de cette réforme est de permettre une simplification des démarches pour accéder aux formations et d'encourager les candidats à se tourner vers l'apprentissage, elle ne règlera pas le déficit d'image et le manque d'attractivité dont peuvent souffrir certains métiers de la filière forêt-bois. Pour permettre aux entreprises d'avoir des effectifs en nombre suffisant dans les années à venir, le président du réseau national des centres de formation forestière n'a pas manqué d'inviter les chefs d'entreprises de l'amont forestier à lancer un grand projet de filière en faveur des métiers dès le collège. "Aujourd'hui, les forums de recrutement sont légion et le coût de participation est élevé. Chaque centre de formation, chaque métier, possède son stand de 3 mètres sur 4

et c'est avec ça qu'il faut motiver les futurs candidats... Ces formules coûtent très cher et ne fonctionnent pas. Il faut aller chercher les jeunes dans les collèges dès la 6^e et il faut les motiver. Pour les motiver, on n'a jamais inventé mieux que les projets. Il faut donc que la filière forêt mette en œuvre un grand projet, avec une grande campagne d'information dans les collèges. Lorsque deux, trois, quatre, cinq jeunes auront été identifiés comme motivés, il faudra les coacher jusqu'à ce qu'ils entrent en formation à l'âge de 16 ans."

Pour rendre les métiers plus attractifs et pour mobiliser les entreprises, Christian Salvignol a aussi invité la filière à valoriser l'action des professionnels qui travaillent dans le secteur forestier. "Si nous prenons l'exemple du permis tronçonneuse. Lorsque que nous faisons passer ce permis et que nous délivrons un certificat de qualification européen à un ouvrier forestier qui n'est jamais passé par la case formation, il est très content de pouvoir être reconnu dans son travail. L'entreprise elle aussi est valorisée dans son fonctionnement et peut mettre en avant son action auprès des ouvriers. Il faut aider les entreprises à devenir des entreprises apprenantes. Ce sera le rôle de

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, la durée minimale des contrats sera réduite à six mois.





Les candidats auront désormais la possibilité d'intégrer un parcours de formation à tout moment dans l'année.

L'apprentissage a aussi été l'occasion pour la FNB d'annoncer le lancement en ce début d'année d'une enquête pour cerner toujours davantage le fonctionnement actuel et les besoins des professionnels en matière de formation. Dans cette perspective, un questionnaire a été adressé aux centres de formation ainsi qu'aux adhérents et aux partenaires de l'organisation professionnelle pour savoir avec quels acteurs ils travaillent dans ce domaine, sur quels types de formation et pour quels profils de postes.

Sylvain Devun

(1) Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel – JORF n°0205 du 6 septembre 2018 – NOR : MTRX1808061L

conseil que pourront jouer les formateurs quand ils iront dans les entreprises." Un rôle de conseil que les formateurs pourront notamment exercer dans le domaine de la sécurité, un point essentiel à prendre en compte dans une filière encore trop souvent frappée par des accidents du travail aux conséquences dramatiques. "On ne peut pas vouloir attirer des jeunes et des adultes vers ce métier si nous continuons à avoir des accidents gravissimes dans notre activité", a indiqué Christian Salvignol. "Il faut créer une culture de la sécurité durable et faire de la prévention une priorité nationale. Il faut aussi donner aux entreprises de la visibilité sur leur travail, sinon nous aurons toujours du nomadisme en forêt et il sera difficile de faire des contrats de travail durables. Il faut reconnaître la valeur des entreprises apprenantes. Une entreprise qui fait l'effort de prendre un apprenti doit être récompensée." Comme souvent, l'efficacité de l'ensemble de la réforme dépend bien sûr de paramètres financiers, et notamment du niveau des coûts contrats, dont les montants doivent être définis par branche d'activité d'ici le 31 janvier.

À noter que cette table ronde sur le thème de la formation professionnelle et

✓ ZOOM

Que dit la loi n° 2018-771

La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée définitivement à l'Assemblée nationale le 1^{er} août 2018. Elle a pour objet de réformer le système de formation professionnelle initiale (apprentissage) et continue ainsi que le fonctionnement de l'assurance chômage. Elle prévoit que le compte personnel de formation (CPF) soit alimenté non plus en heures, mais en euros. Un compte d'engagement citoyen (en euros) est institué avec pour objectif de recenser et de valoriser les activités participant d'un engagement citoyen et d'acquies ainsi des droits à formation. Des modules de remise à niveau sur les compétences de base et les savoirs numériques seront systématiquement proposés aux demandeurs d'emploi qui le souhaitent. Les organismes de formation, prestataires de bilan de compétences ou d'accompagnement à la VAE devront, à compter du 1^{er} janvier 2021, être certifiés par un certificateur professionnel et indépendant s'ils veulent accéder à un financement public ou mutualisé. Un nouvel établissement public, France compétences, sera chargé de la régulation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Une nouvelle contribution unique relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage va se substituer à l'actuelle taxe d'apprentissage, ainsi qu'à la contribution relative à la formation professionnelle continue. Les opérateurs paritaires collecteurs agréés (OPCA) deviennent des "opérateurs de compétences". Ils ne collecteront plus les cotisations formation (c'est l'Urssaf qui est chargée de cette collecte). La limite d'âge de formation en apprentissage passe de 26 à 29 ans révolus. Le temps de travail maximum des apprentis mineurs pourra être porté de 35 à 40 heures par semaine et de 8 à 10 heures par jour selon les activités. Les jeunes de plus de 18 ans suivant une formation en apprentissage bénéficieront d'une aide publique de 500 euros pour préparer le permis de conduire. Tous les jeunes en apprentissage dont le contrat est interrompu en cours d'année auront le droit de prolonger pendant 6 mois leur formation au sein du centre de formation d'apprentis.

La loi prévoit aussi des modifications pour les droits au chômage pour :

- les salariés démissionnaires qui bénéficieront des droits au chômage s'ils ont démissionné avec un projet, validé par une commission paritaire, de reconversion ou de création d'entreprise et s'ils ont travaillé pendant cinq années ;
- les salariés indépendants qui recevront une allocation forfaitaire de 800 euros par mois pendant six mois en cas de liquidation judiciaire, de départ dans le cadre d'un redressement judiciaire ou de départ d'un conjoint associé après un divorce ou une rupture de pacs.

Le texte instaure l'expérimentation d'un journal de bord pour une durée de dix-huit mois à compter du 1^{er} juin 2019 dans des régions qui seront désignées par arrêté.

(Source : vie-publique.fr)

 S'informer | Le zoom de la rédaction

Exposition

Ligna 2019 : des innovations déclinées en trois thèmes phares

A l'occasion de la conférence de presse qui s'est tenue le 5 février à Hanovre (Allemagne) en avant-première de l'édition 2019 de la Ligna, qui aura lieu du 27 au 31 mai, le directeur de Deutsche Messe est revenu sur la vocation que s'est assigné l'événement en matière d'innovation. De l'usinage du bois intégré à l'accès aux ressources et à la technologie, en passant par la problématique des technologies de surface, l'événement proposera cette année encore un riche éventail de l'amont à l'aval.

"Des exposants d'une cinquantaine de pays présenteront des solutions technologiques, des applications et des idées pour l'ensemble de la filière bois. La diversité internationale est toujours aussi forte", a déclaré Andreas Gruchow, membre du directeur

de Deutsche Messe. "En 2019, le salon mondial phare sera de nouveau la vitrine de l'innovation pour le secteur car de nombreux exposants axent leurs cycles de développement sur le salon. Les visiteurs assistent en direct sur place à l'évolution fulgurante de la fabrication connectée et découvrent ses avantages", a-t-il poursuivi. Des nouveautés sont attendues dans tous les volets d'exposition : des techniques d'exploitation forestière aux techniques de traitement des surfaces, en passant par la production de meubles, la construction de fenêtres et

les techniques d'outillage. Des démonstrations en direct auront lieu, relatives aux installations de fabrication de meubles, aux plateformes de l'Internet des objets, piliers de l'industrie 4.0, ou encore aux projets de recherche et du réseautage dans tous les domaines. Comme l'explique Andreas Gruchow : "Un des plus grands défis réside dans la forte pression qui pousse à l'individualisation, détrônant ainsi de plus en plus la fabrication en série et les produits de masse, tout en favorisant les délais de livraison courts, la rentabilité élevée et l'efficacité. Les exposants du salon apporteront des réponses à ces défis, et bien d'autres, avec leurs présentations". Cette prochaine édition s'articulera autour de trois thèmes : l'usinage intégré et les solutions personnalisées, tout d'abord, avec l'augmentation de l'efficacité des installations de production grâce à des scénarios d'ap-

plication de l'Internet des objets comme, par exemple, la maintenance conditionnelle ou la maintenance prévisionnelle. Les technologies de surface intelligentes, ensuite, se rapportent aux techniques innovantes permettant de mettre en œuvre les dernières tendances en matière de surfaces haptiques, mates ou réfléchissantes, d'impression numérique, d'héliogravure de décors, de systèmes d'inspection, ou encore de la nouvelle génération de systèmes de peinture par pulvérisation ou l'utilisation de robots. Le 3^e sommet de l'industrie du bois, enfin, intitulé "Accès aux ressources et à la technologie", qui se tiendra dans le hall 26, offrira un panorama de l'optimisation de la chaîne de valeurs logistique de la filière bois, de la forêt à la scierie. Afin de permettre aux visiteurs de tirer le meilleur parti de leur venue, des visites personnalisées de ces trois volets seront proposées. ♦

Le chiffre

1.500

C'est le nombre, a minima, d'exposants attendus sur cette édition 2019, sur une surface nette d'exposition de 130.000 mètres carrés.



S'informer | L'actualité en régions



Bourgogne-Franche-Comté Fibois Bourgogne-Franche-Comté crée Le Printemps du bois

Du 8 mars au 30 avril prochain, Fibois Bourgogne-Franche-Comté lance un nouveau rendez-vous à destination du grand public : Le Printemps du bois. "Avec l'arrivée des bourgeons printaniers et du changement de saison, l'interprofession de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté souhaite mettre un coup de projecteur sur les différentes utilisations et les enjeux liés à la forêt et au bois", expliquent les organisateurs. "De manière ludique ou formelle, en extérieur ou en intérieur, nombreuses seront les activités proposées. Celles-ci seront gérées par les organisateurs de chaque événement en échange d'une belle visibilité et d'une communication globale gérées par Fibois Bourgogne-Franche-Comté". Le programme, mis à jour au fur et à mesure, est disponible en ligne sur printempsdubois-bfc.fr. Plus d'une vingtaine de projets d'animation sont d'ores et déjà programmés, parmi lesquels les participants pourront choisir entre des balades pédagogiques en forêt, des balades contées, des projections de films, des visites et conférences autour du bois-énergie, des visites de maisons bois...

>> Fibois Bourgogne-Franche-Comté – Maison régionale de l'innovation – 64A rue de Sully CS77124 – 21071 Dijon cedex – 03 80 40 34 33 – info@fibois-bfc.fr – ou 20 Rue François Villon – 25000 – Besançon – 03 81 51 97 97 – <https://printempsdubois-bfc.fr> – www.fibois-bfc.fr.



Forêt

L'ONF s'associe au CNES : la forêt vue du ciel !



L'Office national des forêts (ONF) et le Centre national d'études spatiales (CNES) ont signé une convention cadre jusqu'en 2022. Cette association a pour objectifs de faciliter et d'améliorer l'utilisation de données d'observation de la terre par l'ONF, et de renforcer les connaissances du CNES sur les utilisations de données pour la gestion et la protection des milieux naturels. Quatre points principaux ont été dégagés : la gestion forestière durable, la prévention et la gestion des risques incendies, la gestion durable des milieux littoraux et la prévention des risques naturels en zone de montagne. Études conjointes, actions de démonstration et de communication seront également au programme en sus de l'échange d'informations et de données.



RÈGLEMENTATION

Gestion bois
communaux

Du nouveau du côté des forêts communales non soumises

Devant l'impasse autour du sujet des forêts communales non soumises, et après un premier avis insatisfaisant de l'ONF (Office National des Forêts), plusieurs communes landaises attendaient avec impatience la réponse du Conseil d'État.



Des communes landaises ont demandé à l'ONF de proposer à l'approbation du Ministre un projet de Règlement Type de Gestion (RTG) pour leurs bois non soumis. Ce document permettait pour ces communes d'obtenir des garanties de gestion durable, à l'instar des Plans Simples de Gestion (PSG) ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour les propriétaires privés. L'ONF a considéré, qu'au contraire, ces communes ne pouvaient pas bénéficier de ce genre de Règlement Type de Gestion, donc de garantie de gestion durable. Cette décision avait pour conséquence d'empêcher ces communes non soumises de toute mise en marché des bois. En effet, sans garantie de gestion durable, l'acheteur se trouvait en infraction avec le règlement bois de l'Union Européenne. De plus, cela privait les communes de la Certification PEFC.

Face à ce refus, les communes ont porté cette décision devant le Conseil d'État. La plus haute juridiction administrative a sanctionné l'attitude de l'ONF vis-à-vis des communes forestières non soumises dans divers arrêts datant de décembre 2018.



Quelle suite ?

L'ONF et les Ministres en charge des forêts ont donc six mois pour se mettre en conformité avec la décision du Conseil d'État. En clair, les forêts communales auront le droit de bénéficier de l'agrément gestion durable, et cela même sans le régime forestier et sans l'ONF.

Il est fort à parier que l'ONF, après avoir fait approuver le Règlement Type de Gestion, ne souhaitera pas gérer ces forêts. Un organisme de gestion en commun, un expert ou un gestionnaire forestier professionnel pourra, selon l'article R124-2, y suppléer et se charger de la gestion via un contrat de dix ans.

Ces communes non soumises, privées arbitrairement de garantie de gestion durable, s'étaient tournées vers leur Syndicat quand PEFC a cherché à les exclure. Le juge leur donnant raison, nous continuerons à les défendre pour qu'elles puissent réintégrer la certification forestière et mettre en marché leurs bois.

Le Juge administratif considère qu'une commune forestière peut se passer de l'ONF pour la gestion de ses bois et forêts.

Pour ce faire, voici les conditions qu'il faut réunir :

- Tout d'abord, **la forêt doit être non soumise**. Le Juge fait une lecture stricte du Code Forestier et de ses articles L.211-1 et L.214-3. Ainsi, les communes ayant des bois susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière et de reconstitution relèvent du régime forestier si et seulement si l'application de ce régime fait l'objet d'une décision de la part de l'autorité administrative compétente de l'État après avis de la collectivité ou, en cas de désaccord, par arrêté ministériel en charge des forêts.

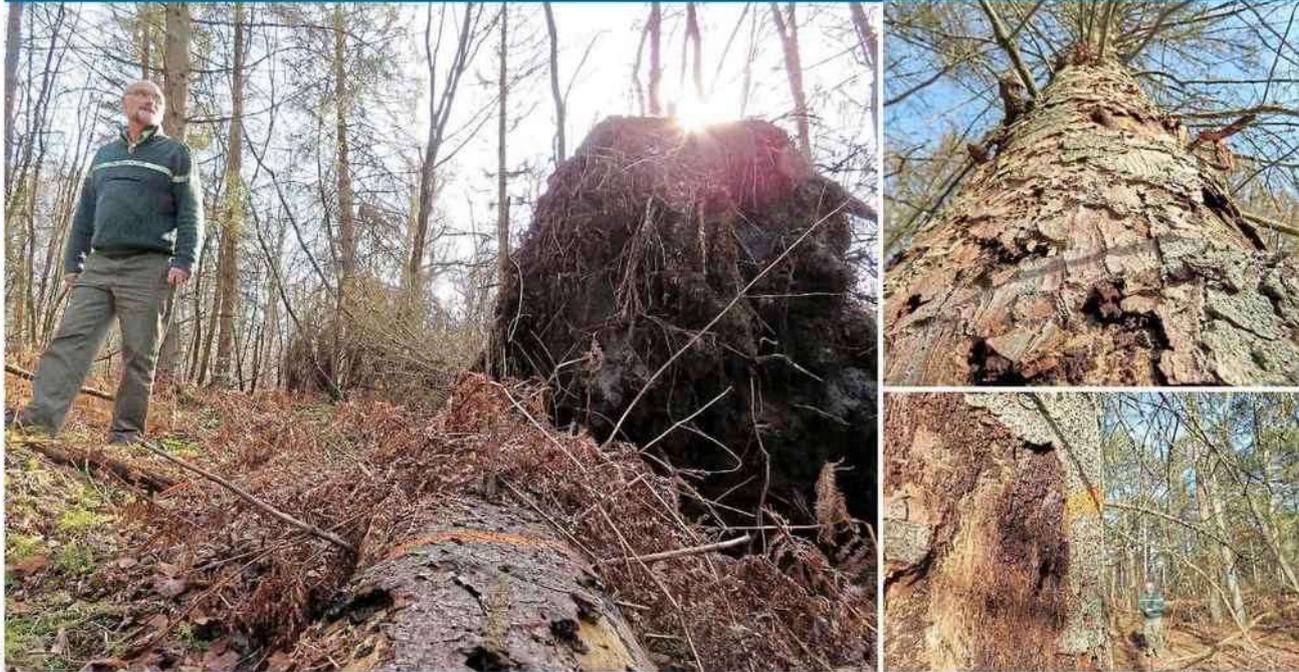
En l'espèce, aucune décision administrative n'avait été prise pour ces communes. Au surplus, un certain nombre d'entre elles disposaient d'arrêtés de distraction au régime forestier.

- Deuxièmement, faute de décision administrative, les communes ne sont donc pas au régime forestier. Le Juge considère donc qu'il incombe à l'ONF d'élaborer un Règlement Type de Gestion qui devra être ensuite approuvé par le Ministre chargé des Forêts. De cette manière, les communes non soumises pourront disposer des garanties de gestion durable.





L'Oise Matin



Forêt de Compiègne, hier. Les populations d'écépicas sont décimées par un insecte ravageur, le scolyte. 40 ha à Laigue et 40 ha à Compiègne devront être retirés pour éviter une prolifération de l'épidémie selon Michel Leblanc, responsable de l'unité territoriale de Compiègne à l'Office national des forêts.

Il faut sauver les massifs forestiers du Compiégnais

L'alerte est lancée. Les forêts de Compiègne, Laigue et Ourscamp sont victimes de deux ennemis invisibles : un champignon nommé chalarose et un insecte destructeur, le scolyte.

ENVIRONNEMENT

PAR STÉPHANIE FORESTIER

L'Office national des forêts (ONF) n'hésite pas à parler de « crise sanitaire ». Les forêts de Compiègne (14 400 ha), Laigue (3 827 ha) et Ourscamp (1 400 ha) subissent des attaques croisées de deux prédateurs invisibles à l'œil nu et qui, pourtant, ravagent une partie des massifs. 700 ha seraient touchés. L'ONF vient de débiter une campagne de surveillance et d'abattage de deux essences particulièrement touchées : le frêne, qui se fait dévorer par un champignon nommé Chalarose, et l'écépica, dont la résine fait le festin d'un insecte minuscule, le scolyte.

Pour lutter contre ces envahisseurs, il n'existe aucun « médicament ». Seul un traitement de choc fonctionne : l'abattage. De nombreuses parcelles

d'écépicas en font les frais. « Nous n'avons pas le choix. Il faut éviter la propagation, souligne Michel Leblanc, responsable de l'unité territoriale de Compiègne à l'ONF. Ces arbres manquent d'eau à cause des changements climatiques et la tempête de janvier 2018 les a fragilisés. Avec le redoux, ces scolytes sont attirés par la sève et font des galeries sous l'écorce. Les écépicas s'assèchent et deviennent dangereux. »

LE FRÊNE POURRAIT AVOIR DISPARU DANS 10 ANS

Alors, avant que des millions d'insectes terrés sous les racines ne se réveillent au printemps et ne décident de s'attaquer aux 530 ha d'écépicas présents dans les forêts domaniales du département, l'ONF a déjà commencé à agir. 120 ha sont déjà gangrenés.

Sur le bord de la D 130, vers Saint-Léger-aux-Bois, la société d'exploitation forestière TFM a été mandatée pour couper les sujets malades. Un ca-

mion chargé de 30 t d'arbres part pour l'usine de Nesle (Somme). « Il deviendra de la pâte de papier ou des panneaux. Ce bois est mort, on ne peut rien en faire d'autre », explique un des salariés, Christophe Balitout. « Quel dommage, soupire le forestier. Cette essence avait été plantée après-guerre et devait être bientôt à maturité pour faire du bois de construction ou de charpente. Là, elle deviendra du bois de chauffage ou des copeaux... » Une double perte pour l'ONF qui voit son coût d'exploitation doublé et la valeur du bois diminuée de façon conséquente. A terme, elle envisage de remplacer cette essence par d'autres résineux plus résistants à la météo, comme le pin maritime.

Les dégâts sur les écépicas sont plus visibles, les troncs sont constellés de multitudes de petites crevasses et les épinettes brunissent à leurs cimes. De plus, ils ont été plantés en groupes et leur abattage laisse alors placé à des clairières artificielles visibles des rou-

tes. Le frêne, lui, meurt en toute discrétion. L'ONF estime que d'ici 10 ans, il pourrait disparaître de nos forêts. Cet arbre, lui, pousse ici et là, sa coupe provoque des trouées qui seront visibles à l'automne, quand les feuilles tomberont.

« On doit avoir 40 ha de frênes, principalement situés dans les zones humides. Une grosse partie est atteinte mais les plus résistants seront sauvegardés. », avance Michel Leblanc en enjambant un arbre tombé sur un sentier à Lacroix-Saint-Ouen. « Le chalarose, par contact avec les feuilles, rentre dans l'arbre et dessèche les jeunes rameaux. Bientôt, c'est tout l'arbre qui se nécrose. Ce champignon étant très virulent, l'arbre meurt vite. » Et le danger pour les promeneurs est réel, qu'ils soient à pied, à vélo ou à cheval. La forêt de Compiègne est fréquentée par 1 voire 2 millions de personnes en fonction des années. Plus que jamais, tous sont invités à rester sur les sentiers balisés.